

Direction départementale
de la protection des populations
Sécurité de l'environnement industriel

Affaire suivie par : Isabelle FOURNIER-CEDELLE
Téléphone : 02.38.42.42.86
courriel : isabelle.fournier-cedelle@loiret.gouv.fr
Référence : RISQUES TECHNOLOGIQUES/ICPE DECHETS/
DECHETS/CLIS CHEVILLY/CR 180412

Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre de stockage de déchets ultimes de Chevilly

Compte rendu de la réunion du 18 avril 2012

Sous la présidence de M. Jean-François MOREAU, Directeur départemental de la Protection des Populations du Loiret, participaient à la réunion :

Elus :

Mme Chantal BEURIENNE, Première adjointe au Maire de Saint Lyé La Forêt
Mme Nicole BEAUD'HUY, Conseillère municipale de Saint Lyé La Forêt
M. Bernard TEXIER Adjoint au Maire de Chevilly
M. Jean-Pierre LEIZOUR, Maire de Chanteau
M. Pascal GUDIN, Conseiller Général du canton d'Artenay

Société SITA Centre Ouest :

Mme Delphine PERROT, Directrice agence stockage
M. Jean-Marc BUREAU, Responsable services industries

Associations :

M. Gilbert GUERIN, représentant la Fédération du Loiret pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
M. Jean-Claude GOMBAULT, représentant l'association de la Protection de l'Environnement et des Nappes Phréatiques de l'Orléanais (APENO)
M. Claude SURAND représentant l'association Loiret Nature Environnement

Administrations publiques :

M. Didier GIRAULT, Inspecteur des installations classées de l'Unité Territoriale Loiret de la DREAL
Mme Isabelle FOURNIER-CEDELLE, représentant la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret- Service de la Sécurité de l'Environnement Industriel.

Autres participants :

Mme Emilie ROUSSEAU, chargée de mission Déchets, Conseil Général du Loiret

M. Jean-François MOREAU, Directeur départemental de la Protection des Populations du Loiret ouvre la séance en remerciant la SITA Centre Ouest d'accueillir la Commission en ses locaux. Il soumet ensuite le compte rendu de la réunion de la CLIS du 1^{er} avril 2011 à l'approbation des membres.

M. TEXIER signale qu'un propos lui a été attribué en page 6 du compte rendu bien qu'il ait été absent lors de cette réunion, la commune de Chevilly étant représentée par M. LUBIN ce jour là.

En l'absence d'autre observation, le compte rendu est approuvé.

M. MOREAU invite alors les représentants de la Société SITA Centre Ouest à présenter le bilan 2011 des activités du site de Chevilly.

1 - Centre de stockage de déchets non dangereux

En préambule, Mme Delphine PERROT présente brièvement l'organisation de la société SITA région Centre et précise que le site de Chevilly dépend du pôle traitement zone Est.

Elle rappelle le contexte réglementaire et administratif du site notamment son classement, les arrêtés préfectoraux réglementant ses activités, la dernière réunion de la CLIS, les visites d'inspection des installations classées, le maintien de la certification ISO 14001, les mesures relatives à la sécurité et à la formation du personnel.

Bilan 2011 de l'activité

En 2011, le tonnage total de déchets reçu s'élève à 55 348 tonnes dont 29 057 tonnes de DIB. Les apports hors département représentent 39,63 % des tonnages entrants.

La capacité résiduelle de stockage est évaluée au 31 décembre 2011 à 1 077 455 m³.

17 apports de déchets non conformes ont été refusés à l'entrée du site ou au vidage en 2011.

S'agissant du phasage d'exploitation, l'alvéole A4 a été exploitée de janvier à mai 2011 et l'alvéole A5 de juin à ce jour.

Dans le cadre du relevé topographique annuel, une évaluation des tassements par casier est réalisée afin de faire les reprises de couvertures nécessaires au fur et à mesure et de conserver un réaménagement optimal permanent.

Les moyens humains et matériels sont détaillés. Il est précisé qu'en cas de surcroît d'activité le centre fait appel à du personnel SITA d'autres départements ou à du personnel intérimaire.

Aucun incident d'exploitation significatif n'est survenu en 2011. Des événements mineurs ont été recensés tels que le déclenchement du portique de radioprotection le 17 août 2011 provoqué par des pièces d'horlogerie contenant de la peinture radioactive, des surcharges ou défauts récurrents de bâchage (y compris partiel) de camions, des déchets interdits au vidage, des consignes non respectées.

Ainsi que le prévoit la procédure, les produits signalés radioactifs ont été isolés immédiatement et une prise en charge par l'ANDRA a été sollicitée pour leur traitement sur un site adapté. L'ANDRA a informé la SITA que l'usine de traitement ne fonctionne plus suite à un incident survenu en septembre 2011. La source radioactive a été isolée dans un conteneur éloigné de la zone d'exploitation ; elle est toujours présente sur le site.

A la question de Mme BEAUD'HUY concernant l'information des transporteurs et producteurs de déchets sur les déchets interdits sur le site, Mme PERROT répond qu'une fiche d'Information Préalable d'Acceptation (IPA) est en place pour l'ensemble des déchets. Tout producteur a connaissance des consignes et s'engage à apporter des déchets conformes. Les déchets sont contrôlés systématiquement à l'entrée du site.

Une fiche de traçabilité est établie pour chaque déchet non conforme. Le transporteur a l'obligation de reprendre le déchet non conforme et un courrier est adressé à son producteur.

M. GOMBAULT souhaite connaître les raisons du déclenchement du portique de radioactivité en mai et juin 2011.

Mme PERROT répond qu'il s'agit de la détection d'un transporteur ayant subi un traitement radioactif.

Par ailleurs, aucun départ de feu ne s'est produit en 2011.

Mme BEAUD'HUY demande à quoi correspond l'événement classé "autres" dans le rapport.

Mme PERROT indique qu'il s'agit d'un dysfonctionnement survenu au niveau du quai de vidage notamment à cause de poussières détectées par les capteurs.

Gestion des effluents et surveillance environnementale

Mme PERROT rappelle que la gestion des effluents est réalisée grâce au dispositif de collecte constitué de moyens de pompage dans des puits dédiés et de 3 bassins de stockage.

La production de lixiviats s'est élevée à $8\,317,68\text{ m}^3$ en 2011. Les lixiviats ont été évacués par la société sous-traitante TERRALYS vers les stations d'épuration de l'agglomération orléanaise (Orléans La Source, L'Île Arrault, La Chapelle Saint Mesmin) dans le cadre d'une convention passée avec la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

Les analyses de la qualité des lixiviats sont réalisées trimestriellement par le laboratoire agréé IPL Atlantique. Les résultats sont satisfaisants. Des dépassements des valeurs limites ont été relevés sur les paramètres suivants : DCO, Azote total, Aox, Chrome VI et pH. Ceux-ci n'ont pas contrarié la prise en charge par la station d'épuration. Une analyse réalisée en janvier 2012 sur ces paramètres révèle des valeurs conformes.

Un aérateur a été installé courant 2011 dans la lagune de lixiviats de Chevilly 2 pour permettre un pré-traitement des lixiviats avant leur transfert en station d'épuration.

La surveillance des eaux souterraines réalisée à partir des 5 piézomètres du site (4 sur Chevilly 1 et 1 sur Chevilly 2) n'a révélé aucune anomalie lors des 4 campagnes d'analyse et de l'analyse de référence triennale effectuée le 28 juin 2012. L'absence d'impact du site sur ces eaux est avérée.

La qualité des eaux pluviales contenues dans les 4 bassins du site est satisfaisante. Des dépassements de la valeur seuil du pH ont de nouveau été détectés cette année dus à une stagnation des eaux dans les bassins et à une eutrophisation des eaux. La mise en place d'un aérateur dans chaque bassin, en août 2011, a permis de stabiliser la valeur de pH.

Un faible dépassement en DBO5 (Demande biochimique en oxygène) a été constaté en juin 2011. Aucun dépassement ni d'anomalie n'ont été détecté lors d'une nouvelle analyse des eaux.

Mme BEAUD'HUY demande une explication concernant l'accroissement de la valeur des nitrates passant de $1,12\text{ mg/l}$ en mars à $9,32\text{ mg/l}$ en septembre 2011.

Mme PERROT ne peut expliquer cette hausse.

S'agissant du biogaz produit par le centre, Mme PERROT indique que le débit moyen est de $852\text{ m}^3/\text{h}$ avec un taux de 34 % de méthane (CH₄). La torchère fonctionne à 91 %. (objectif 14001 + 90 %). Les valeurs relevées sont conformes aux valeurs limite de rejets.

Un pilote de prétraitement du biogaz par filtration de charbon actif imprégné sur le réseau avant torchère a été mis en fonctionnement en septembre 2011 pour réduire les concentrations en SO₂. Ce système a démontré son efficacité en diminuant suffisamment le taux d'H₂S pour être en conformité sur les rejets atmosphériques en SO₂. Mme PERROT précise que les médias filtrants doivent être changés toutes les 5 à 6 semaines.

Elle ajoute qu'un plan d'action va être mené visant à :

- 1/ maîtriser la formation de l'H₂S du site : étude de la valorisation du plâtre et d'une alvéole dédié au plâtre non valorisable tels que les déchets de démolition, de gravats enduits à base de plâtre pouvant dégager H₂S.
- 2/ améliorer la filtration actuelle en menant une réflexion sur la manipulation et la sécurisation des opérateurs (utilisation de bennes à la place de big bag) et en testant la mise en place d'un deuxième pilote de traitement de l'H₂S par mâchefers (au lieu de charbons actifs). Cette méthode permettrait d'utiliser les mâchefers qui ne seraient plus valorisables du fait du changement de la réglementation en la matière.
- 3/ valoriser le biogaz en 2013

M. SURAND demande si cette utilisation des mâchefers est opérationnelle.

Non répond Mme PERROT.

Mme BEURIENNE voudrait connaître la faisabilité de la valorisation du biogaz sur le site. Cette valorisation n'est-elle pas liée à la quantité de déchets admise par le centre.

Mme PERROT répond qu'une étude de faisabilité est en cours. Effectivement en 2011, la quantité de déchets admise sur le site a été moins importante que les années précédentes, mais le gaz est émis par l'ensemble des déchets mis en stockage depuis l'exploitation du site. La valorisation est liée à la quantité de gaz, et non à la quantité directe de déchets admis.

Travaux et entretien du site

Les travaux d'aménagement en 2011 ont porté sur :

- la création de l'alvéole 6 (de mai à octobre 2011). Leur étanchéité et leur perméabilité ont été contrôlées par la société ANTEA qui a conclu à une parfaite conformité des équipements ;
- la sécurisation des quais de vidage par la mise en place de barrières de sécurité et l'adoption d'un mode opératoire pour éviter les chutes en pied de quai (menée avec l'inspection du travail et CARSAT) ;
- la mise en place d'un chemin piéton
- la création d'un merlon paysager le long du chemin communal et de la RD 97
- la mise en place de candélabres sur le parc à bennes pour améliorer la sécurité du personnel
- la mise en place des aérateurs
- la plantation et l'engazonnement à l'entrée du bâtiment administratif.

Pour 2012, les travaux prévus concerneront :

- le terrassement du casier 2 pour l'exploitation des alvéoles 8 et 9
- l'extension de la voirie et le déplacement du quai de vidage pour la mise en exploitation de l'alvéole 6 en juin 2012
- l'extension du réseau de dégazage pour les alvéoles 4 et 5
- la mise en place du bioréacteur sur les alvéoles 1 à 4. *30 juin installation faite*
- la réfection et l'agrandissement du portail d'entrée afin de permettre le croisement des camions et dégager ainsi la route départementale
- la création d'un parking poids lourds pour les camions de l'agence service

Pour les travaux de mise en place du bioréacteur, Mme PERROT précise qu'une lettre d'information (projet remis en séance et joint en annexe) va être adressée aux habitants des communes de Saint Lyé la Forêt et de Chevilly et déposé dans les commerces. Les travaux sont susceptibles de générer des odeurs puisqu'une tranchée va être creusée dans le massif de déchets. La SITA prend toutes les dispositions pour réduire les nuisances éventuelles. Pour cela, la tranchée sera réalisée le matin et rebouchée le soir. Le bioréacteur sera installé avant la fin de mai 2012. Il permettrait l'obtention d'une meilleure qualité du biogaz avec une élévation du méthane et l'amélioration de la production d'énergie.

M. MOREAU retient que les riverains risquent de subir des nuisances olfactives et invite la SITA à rappeler les numéros de téléphone pour que les personnes puissent se manifester en cas de désagrément.

Mme PERROT indique que la SITA anticipe sur d'éventuelles nuisances. Bien que ces travaux soient bien maîtrisés sur d'autres sites et ne devraient pas poser de difficultés, la société a opté pour une information préventive des riverains. Les numéros d'appel y seront mentionnés (02.38.91.55.24 pendant les heures d'ouvertures et 24h/24 le numéro vert 0800 813 913).

M. GUERIN s'interroge sur la généralisation des bioréacteurs et la rentabilité de la valorisation du biogaz.

Mme PERROT répond que la généralisation n'est pas prévue mais que le fonctionnement en mode bioréacteur donne de bons résultats en terme d'émanation du biogaz et limite la production de lixiviats. Quant à la valorisation du biogaz, la production électrique n'est pas rentable en tant que tel mais elle induit une réduction de la TGAP due pour l'exploitation du centre.

M. LEIZOUR souhaite connaître la date de diffusion de l'information concernant les travaux.

Mme PERROT répond que la distribution va être faite d'ici une quinzaine jours.

Mme PERROT achève son exposé par le développement en 2013 de la valorisation du biogaz (valorisation électrique pour le fonctionnement d'un moteur de 1,4 MW et valorisation thermique par cogénération pour traiter les lixiviats in situ).

Mme BEURIENNE demande si le traitement des lixiviats in situ réduit le transport par camion.

Mme PERROT répond affirmativement et précise que ces aménagements modifiant les conditions d'exploitation du centre devront faire l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire.

M. MOREAU remercie Mme PERROT pour cet exposé et invite M. GIRAULT, inspecteur des installations classées à apporter ses commentaires sur le fonctionnement du centre.

Commentaires de l'inspection des installations classées

M. GIRAULT rapporte que la visite d'inspection du site a été réalisée le 22 mars 2012. Celle-ci a permis de constater 5 non-conformités pour le centre de stockage et notamment :

- le dépassement de la concentration en AOX mesurée dans les lixiviats du bassin de Chevilly 1 (Les Maréchaux)
- le dépassement des teneurs en chrome hexavalent, arsenic et azote global relevé dans les lixiviats du bassin de Chevilly 2 (Les Chancellières)
- le défaut de réalisation des mesures au point de rejet des effluents industriels issus du site Chevilly 2, prescrites par arrêté préfectoral dans le cadre du programme de surveillance RSDE

M. GIRAULT a pu également constater le bon entretien du site. En outre, la mise en place du pilote de prétraitement du biogaz semble efficace puisque les teneurs en SO₂ ont été réduites.

S'adressant à Mme PERROT, M. MOREAU s'enquiert de savoir si la demande d'exercice incendie formulée lors de la dernière CLIS a été réalisée.

Mme PERROT affirme avoir pris contact avec le SDIS en 2011. Ce service a effectué une visite du site pour apprécier la conformité du dispositif incendie. La mise en place d'une 2^{ème} bouche d'aspiration dans le bassin à l'entrée du site a été préconisée. La SITA a fait procéder aux travaux correspondants. Elle ajoute que le SDIS doit revenir sur site pour constater les travaux réalisés et pratiquer un exercice selon ses disponibilités. Mme PERROT précise qu'un tel exercice sera en tout état de cause effectué en interne.

M. MOREAU renouvelle la demande faite en 2011 pour qu'un exercice soit organisé avec le SDIS. Une intervention pourrait être envisagée auprès de ce service pour rendre possible cette opération.

M. GOMBAULT fait observer que la réserve incendie de 3 000 m³ est vide.

↳ n'a pas dit réaliser obligation de le faire en 2012.

Mille doc

Mme PERROT répond que ce bassin correspond au bassin d'eaux pluviales qui sera mis en fonction lors des prochaines phases d'exploitation du site.

M. MOREAU demande si la position du bassin incendie satisfait le SDIS.

Mme PERROT répond que selon le SDIS, cet accès est satisfaisant ; l'unique remarque portait sur la mise en place d'une 2^{ème} bouche d'aspiration. La SITA a sollicité une attestation du SDIS faisant état de leur satisfaction sur le dispositif incendie.

A propos de 7 non-conformités, M. GUERIN observe que l'une d'elles concerne la qualité des eaux souterraines.

unfacta M. GIRAULT précise que cette non-conformité porte sur l'absence de mesure de 2 paramètres : les hydrocarbures totaux et les coliformes thermotolérants, dans le cadre de l'analyse complète que doit réaliser l'exploitant tous les 3 ans pour la surveillance des eaux souterraines.

Mme PERROT reconnaît que ces paramètres ont été omis dans le rapport annuel, mais pense que les analyses ont bien été faites. Une vérification sera faite et si des paramètres ont vraiment été oubliés, ils seront réalisés lors de la prochaine analyse trimestrielle. Les analyses sont bien effectuées tous les trimestres.

M. SURAND dit son étonnement concernant l'admission de déchets provenant de l'Yonne.

Mme PERROT rappelle que l'admission de ces déchets est prévue par l'arrêté préfectoral d'autorisation et qu'il résulte d'un marché obtenu par la SITA suite à un appel d'offres. Elle précise cependant que les déchets de l'Yonne n'ont pas vocation à rester à Chevilly.

M. GOMBAULT fait observer que la vérification de l'état des clotures sollicitée par M. le Maire de Cercottes n'est pas citée dans le rapport d'activité.

Mme PERROT déclare que la réfection des clotures a été opérée juste après la dernière réunion CLIS comme cela avait été demandé. Cela a été vu par l'inspection. Toutefois, d'autres passages ont été faits depuis. Mme PERROT propose la vérification du grillage d'enceinte tous les 3 mois pour procéder à des réparations immédiates.

M. GOMBAULT estime que cette vérification trimestrielle n'est pas suffisante, celle-ci devrait être a minima hebdomadaire.

M. GUERIN s'inquiète du problème sanitaire pouvant affecter le gibier.

Mme PERROT assure qu'il n'y a pas d'animal sur la zone d'exploitation.

M. GUDIN et M. GUERIN s'accorde à dire que des clotures plus adaptées contre le gibier devraient être recherchées et évoque l'existence de clotures électrifiées.

Mme PERROT rétorque que ce système s'avèrerait dangereux pour les promeneurs.

M. MOREAU demande à la SITA d'augmenter la fréquence de vérification des grillages.

Mme PERROT maintient la vérification trimestrielle et s'engage à reconsidérer cette fréquence si besoin.

M. GUERIN soutient que la fréquence de vérification ne résoudra pas le problème. Il recommande à la SITA de contacter la Fédération de chasse pour étudier la mise en œuvre de solutions adaptées au gibier.

Mme PERROT accepte cette dernière proposition.

Mme BEAUD'HUY demande comment est assurée la surveillance du site 24 h sur 24.

Mme PERROT répond que le site est équipé de caméras de surveillance avec un système d'astreinte pour le personnel.

M. GUERIN souhaite connaître les raisons de la diminution du tonnage de déchets admis sur le site.

Mme PERROT explicite la baisse du tonnage par les effets cumulés de la crise financière qui affecte l'activité des entreprises, du Grenelle de l'environnement et du développement de la valorisation des déchets. Elle ajoute que 55 000 t annuelles réceptionnées pour 90 000 t autorisées n'est pas satisfaisant pour la SITA. Cela laisse présager une poursuite d'exploitation du site au-delà de la limite fixée par l'arrêté préfectoral d'autorisation.

A défaut d'autres questions sur l'activité du centre de stockage, Mme PERROT laisse la parole à M. BUREAU pour la présentation du bilan de la plate forme de compostage

2 - Plate-forme de compostage et centre de tri

M. BUREAU rappelle en préambule le contexte réglementaire de la plate-forme, ses activités, son organisation et le processus de compostage (réception des matières compostables et mise en fermentation).

Bilan de l'activité et surveillance environnementale de la plate forme de compostage

M. BUREAU expose qu'en 2011, la plate-forme a réceptionné 23 087 tonnes de matières compostables (dont 11 700 tonnes de matières d'intérêt agronomique issues du traitement des eaux (boues de stations d'épuration), 6 695 tonnes de broyats de déchets verts, 2 742 tonnes de déchets verts frais...). La plate-forme a produit 6 949 tonnes de compost normé NF U 44-095.

Il a été décidé d'éliminer le bois/palettes de la composition du compost en raison de la présence d'objets métalliques qui rend le compost non conforme pour l'épandage. Par conséquent, le bois/palette est vendu à la société Kronospan depuis début 2012.

Une équipe de 3 personnes travaille à temps plein pour cette activité. Elle est aidée ponctuellement par des personnels d'autres sites pour des activités spécifiques tels que le broyage des déchets verts ou la maintenance.

Aucun incident n'est à déplorer en 2011.

La surveillance de l'impact de l'activité sur l'environnement s'opère sur :

- les eaux, 3 095 m³ de jus de lagunes ont été récupérés et évacués pour leur traitement en station d'épuration d'Orléans.
- l'air, des pulvérisateurs de produit neutralisant d'odeurs ont été mis en place autour de la plateforme de compostage. Ils sont utilisés autant de fois que nécessaire notamment en fin de journée.

Mme ROUSSEAU veut connaître la provenance des déchets.

M. BUREAU répond que les boues proviennent du Loiret, de l'Essonne et de l'Eure et Loir, le bois du Loir-et-Cher,

Les déchets produits par l'activité de compostage sont triés (absorbants souillés, papiers, cartons, cartouches de graisses, chiffons souillés...).

Bilan d'activité et surveillance environnementale du centre de tri

Le centre de tri met à disposition des bennes pour recevoir des déchets monomatériaux triés par les clients sur leur site et des déchets industriels valorisables.

Les déchets recueillis sont le carton (86 %), le papier, les plastiques, le verre... Une fois triés les déchets sont mis en balles pour être expédiés dans des unités de valorisation matière.

En 2011, 24 722 tonnes de déchets ont ainsi été réceptionnées, 22 346 ont été orientées vers des unités de valorisation et 2 376 tonnes ont été enfouies.

4 personnes sont employées à plein temps pour cette activité.

Aucun incident environnemental ne s'est produit sur le centre de tri en 2011.

M. MOREAU sollicite les commentaires de l'inspection des installations classées sur ces activités.

Commentaires de l'inspection des installations classées

M. GIRAULT indique que la plate forme de compostage n'a pas l'objet d'une inspection, en revanche le centre de tri a été inspecté lors de la visite du centre de stockage de déchets le 22 mars 2012.

2 non-conformités ont été constatées :

- l'absence d'analyse de l'indice phénol dans les rejets aqueux
- l'opération subie par les déchets de verre n'apparaît pas dans le registre du suivi des matières admises (système informatisé)

A ce jour, l'exploitant n'a pas apporté de réponse sur ces constats n'ayant pas encore reçu le rapport d'inspection.

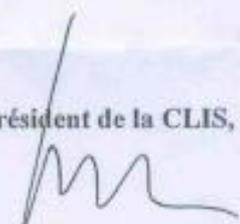
3. Questions diverses

Mme PERROT informe les membres d'une journée portes ouvertes qui se déroulera le 30 juin 2012. Par ailleurs, elle indique qu'une campagne de recensement (6 jours) de la faune va être réalisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle dans le cadre d'une étude de la biodiversité sur le site.

4. Conclusion

En l'absence de remarques de la part des membres, M. MOREAU avec l'accord de l'assemblée, déclare la visite du site ajournée et lève la séance à 11 h 50.

Le Président de la CLIS,



Jean-François MOREAU